



EVENEMENT

L'assurance voyage

La décision du conseil européen n° 2004/17/CE adoptée le 22 décembre 2003 exigeant aux bénéficiaires de visas Shengen de justifier d'une assurance voyage couvrant les frais de rapatriement pour raison médicale et de soins médicaux et hospitaliers d'urgence et dont la couverture minimale est de 30.000 Euros, interpelle le secteur des assurances algérien

Ce produit d'assurance est actuellement commercialisé par trois compagnies : SAA, CIAR et 2A.

La SAA commercialise le produit " Contrat d'assurance contre les accidents corporels au cours de voyages et assistance à l'étranger ".

Son objet est de garantir à l'assuré des indemnités en cas d'accidents corporels dont il pourrait être victime au cours de voyage et à titre complémentaire des prestations d'assistance et de rapatriement.

La garantie de base est une garantie classique " Assurance contre les accidents corporels au voyage " qui est commercialisée par l'ensemble des compagnies d'assurance algérienne.

La garantie complémentaire " assistance et rapatriement " a pour objet la prise en charge des frais d'hospitalisation, soins médicaux ainsi que les frais de rapatriement.

La garantie assistance porte sur la prise en charge des frais ci-après :

- Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation,
- Frais de secours y compris ceux de recherche et de sauvetage,
- Assistance juridique : honoraires des représentants judiciaires,
- Avance d'une caution pénale suite à une infraction involontaire,
- Perte de bagage par le transporteur aérien adhérent IATA.

● ● ● suite en page 2



Première partie

Très globalement, le marché algérien représente le quart de ce qu'il aurait pu être si ce n'était ses limites institutionnelles actuelles. Nous proposons dans ce travail d'examiner, les possibilités existantes sur chacune des trois grandes sections de ce marché que sont :

1. L'assurance dommages aux biens;
2. L'assurance de responsabilité ;
3. L'assurance-vie et de dommage aux personnes, soit l'assurance de personnes.

Dans la présente nous livrons la première partie de ce travail qui traite de l'assurance des risques de dommage aux biens, section constituant l'essentiel du portefeuille actuel des compagnies.

En la matière, deux segments représentent l'essentiel du marché : l'assurance automobile qui est soutenue par l'obligation d'assurance RC automobile et les assurances IARD liées à l'obligation d'assurance incendie du secteur public économique.

L'assurance automobile

L'assurance automobile qui représentait en 2003 près de 40% de la production a, dans le cadre de notre régime d'indemnisation et du mode actuel de gestion des compagnies, atteint la saturation en termes de taux de couverture des assurables exprimé en nombre de contrats. Dans tous les cas la branche évoluera en fonction de l'évolution du parc automobile (effectif et valeur), du tarif et de la qualité de service .

La production de la branche a connu durant les dernières années une croissance appréciable due au développement du marché de l'automobile et aux prescriptions d'assurance qui accompagnent les ventes à crédit. La croissance en volume de l'assurance tendra d'abord à ralentir avec l'épuisement de la demande additionnelle de voitures puis à se stabiliser autour d'un seuil lié au renouvellement du parc en contexte de facilité d'achat à crédit et de prescription de l'assurance tous risques par le bailleur

* Secrétaire Permanent du Conseil National des Assurances



(effets intégrés dans la valeur du parc). Ainsi on peut compter sur la persistance à moyen terme d'un potentiel de croissance de la branche.

Parallèlement cette branche connaît des tendances régressives liées à la désaffection vis à vis de l'assurance en contexte de relâchement des contrôles. La situation de déséquilibre financier actuel de la branche concourt à aggraver les pratiques de rétention des indemnités dégradant ainsi la qualité de service. Le cercle vicieux de la mauvaise qualité de service étant enclenché, il tend à compromettre le potentiel de croissance que nous venons de décrire. Actuellement, tous les espoirs sont focalisés sur le programme en cours au sein des entreprises publiques d'assainissement de la branche. L'objectif primordial de ce programme est, à notre sens, de mettre en œuvre un cercle vertueux fondé sur l'indemnisation rapide, une tarification très sélective, la lutte contre la fraude et l'efficacité dans l'action préventive.

● ● ● A suivre

S O M M A I R E

- Perspectives de développement
- L'Assurance Voyage
- Analyse rétrospective de l'Indice RI
- Les chiffres
- Produits d'assurance mis sur le marché en 2002 et 2003
- Revue de presse
- Agenda
- La communication palliative
- Face à l'hécatombe des accidents de la route, QUE FAIRE ?



Perspectives de développement

Depuis le début de l'année 2004, alors que seules quelques compagnies ont procédé à l'enregistrement de produits, cinq importants séminaires ont été tenus dans le but de promouvoir des produits d'assurance.

Parmi les compagnies qui ont élargi leur gamme, nous citerons la 2A qui a lancé sept produits relatifs aux assurances agricoles parmi lesquels la multirisques serres, palmier dattiers, l'assurance grêle et l'assurance exploitant agricole. Nous signalerons que la CIAR a été la première à réviser les conditions générales de l'assurance caution.

C'est le secteur de la réassurance qui a inauguré le cycle des rencontres organisées par différents acteurs économiques. En effet, la BEST RE a organisé les 18 et 19 janvier un séminaire regroupant de nombreux cadres représentant les compagnies d'assurance et au cours duquel un logiciel de simulation de lancement d'une compagnie d'assurance a été présenté par M. Benbouzid et ses collaborateurs.

La deuxième rencontre a été organisée par l'UAR, le 18 mars à l'occasion de la célébration de son dixième anniversaire. Un point de situation a été établi par M. Ahmed Bacha notamment en ce qui concerne la coopération avec le groupe MEDA dans le domaine de l'assurance automobile. Le ministère de la pêche a organisé le 28 mars un séminaire, sponsorisé par la C.N. M.A. et consacré à l'assurance de la pêche. Parmi les thèmes développés, nous signalerons celui de la coassurance. Cette rencontre a été rehaussée par la présence, tout au long des débats, de M. le ministre de la pêche qui a invité les compagnies d'assurance à s'investir dans ce créneau.

Le quatrième séminaire a été organisé par le C.N.A. les 14 et 15 avril, en collaboration avec le groupe MEDA et a eu pour thème les risques d'entreprise. Outre les représentants des compagnies d'assurance, vingt et une entreprises algériennes ont pris part à cette rencontre qui a permis aux assureurs et aux assurés de mieux se connaître.

L'assurance du sport a été le thème du cinquième séminaire organisé par le cabinet C.S.D. le 22 mai. Tous les intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de développer les différents produits relatifs à l'assurance du sport ; en effet ce domaine regroupe quatre millions de pratiquants, un grand nombre de fédérations, de nombreuses manifestations sportives sans oublier les athlètes de compétition de niveau international. ■

R. Benelmouffok



L'assurance voyage

● ● ● suite de la page 1

La garantie " rapatriement " :

- Rapatriement de corps en cas de décès y compris la mise en bière
- Retour prématuré des membres de la famille participant au même voyage et garantis dans le même contrat.

Transport médicalisé : l'assuré pourra être transporté vers un centre médical mieux approprié ou mieux équipé.

Etendue de la garantie : Monde entier

Tarification :

La tarification est fonction de deux paramètres en ce qui concerne l'assistance :

- Durée du voyage (de 1 à 90 jours)
- Zone géographique : 4 zones

Deux limites de garanties sont prévues en ce qui concernent les frais de soins : la première option est limitée à 15.000 euros tandis que la deuxième option qui est limitée à 50.000 euros répond aux exigences de l'Union Européenne.

● Majoration pour aggravation de risque :

Le tarif prévoit les majorations suivantes:

- 50 % pour les personnes âgées entre 65 et 69 ans,
- 100% pour les personnes âgées entre 70 et 74 ans,

● Minorations pour diminution de risques:

50% pour les personnes âgées de moins de 16 ans.

● Réductions pour les souscriptions collectives:

- entre 10 à 20 personnes : - 5%,
- 21 à 50 personnes : - 10 %,
- 51 à 100 personnes : -15%,
- plus 101 personnes : -20 %.

Remarque

Le partenaire de la SAA est AXA assistance. La 2A, de son côté, commercialise le produit

" Contrat individuelle voyage et assistance à l'étranger".

L'objet et les garanties sont les mêmes que ceux proposés par la SAA.

Etendue de la garantie :

La garantie porte sur le monde entier.

Tarification

La 2A a deux partenaires AFRIC assistance (MAPFRE assistance) EUROPE Assistance.

Le tarif est fonction du partenaire choisi.

Partenaire : EUROPE ASSISTANCE

Deux options sont proposées qui sont conformes à la décision de l'Union européenne à savoir la prise en charge des frais et soins médicaux à hauteur de 56 000 USD.

La CIAR, quant à elle, offre notamment une assistance à l'étranger, le rapatriement médical ou l'évacuation sanitaire, le rapatriement de la dépouille mortelle de l'assuré et le voyage d'un membre immédiat de la famille en cas d'hospitalisation de l'assuré.

Elle propose également l'assistance juridique, l'avance de caution pénale et un service information générale qui permettra à l'assuré de demander le soutien de la compagnie en cas de perte de documents de voyage.

La garantie de la CIAR est étendue au monde entier.

Un seul critère de tarification est prévu : la durée du séjour ■

R. Benelmouffok



Dispositions réglementaires

prises depuis le 1er janvier 2004

Depuis le début de cette année, deux branches ont fait l'objet de dispositions réglementaires : l'assurance automobile et l'assurance caution.

En ce qui concerne l'assurance caution, une lettre circulaire de la direction des assurances et ayant pour objet la révision des conditions générales de la police d'assurance caution, a établi les règles contractuelles devant présider à la mise en jeu de la garantie assurance caution ; deux points y ont été développés: le premier concerne l'identification des parties contractantes et le second a trait aux engagements du souscripteur vis à vis de l'assureur.

Il faut rappeler que ce texte a été adressé à toutes les compagnies d'assurance additionnellement à la lettre circulaire n°299 du 24 novembre 2003 relative aux engagements par signature.

L'assurance automobile, quant à elle, a bénéficié de l'arrivée dans le paysage des assurances d'une nouvelle structure : il s'agit du fonds de garantie de l'automobile, F.G.A., qui

a été créé par le décret exécutif n° 04/103 du 5 avril 2004 et publié au journal officiel n°24.

L'article 4 de ce décret précise que " le fonds a pour mission de supporter tout ou partie des indemnités allouées aux victimes d'accidents corporels ou à leurs ayants droit, causés par des véhicules terrestres à moteur et dans le cas où le responsable des dommages demeure inconnu ou se trouve, au moment de l'accident, déchu de la garantie ou insuffisamment couvert ou non assuré et se révèle totalement ou partiellement insolvable. "

Ce fonds, dirigé par un directeur général, est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministère des finances. ■

R. Benelmouffok



R E V U E D E
I N T E R N A T I O N A L

● **Marchés tropicaux janvier 2004 N° 3038**
L'Algérie : explosion au complexe gazier de Skikda

Nathalie Gillet revient sur les circonstances du drame qui a causé des pertes humaines et matériels considérables, le 19 janvier dernier...

● **Marchés tropicaux Février 2004. N°3039**
Risque pays: et si le pétrole faisait changer le regard

La COFACE est toujours aussi sévère envers l'Afrique. Les analystes se sont penchés sur le climat géopolitique, mais ils sont conscients du rôle énergétique de ce continent croissant, le regard pourrait donc changer....

● **Marchés tropicaux février/2004. N°3041**
Assurance-Crédit : L'Algérie et l'Afrique du sud restent les priorités des Français

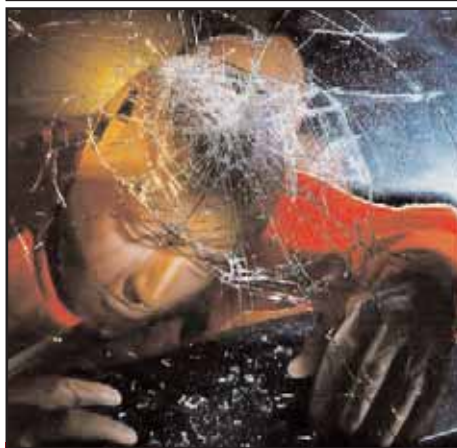
Pour 2004, les orientations de la politique d'assurance-crédit du gouvernement français envers l'Afrique restent marquées par la volonté de maintenir un effort particulièrement soutenu aux contrats en direction de l'Algérie et de l'Afrique du Sud, deux marchés prioritaires des grands exportateurs français sur le continent mais la perception du risque évolue sur d'autres pays..

● **Marchés tropicaux 14 Mai 2004**
Se couvrir: les assurances du risque politique sur les investissements:

Certains risques dépendent de paramètres politiques locaux sur lesquels l'investisseur a peu de prise. Mais il existe des solutions de transfert de ces risques...

● **ECOFINANCE N°44 Juin/2004**

Analyse: un monde presque parfait: le cabinet BD Consultant vient de rendre une étude sur les risques auxquels sont exposés les expatriés dans les zones de conflits. Pour l'Afrique, le constat est paradoxal...



FACE A L'HECATOMBE DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Que faire ?

L'exemple que viennent de donner ces propriétaires d'une entreprise est à encourager. Ainsi, un numéro de téléphone est apposé à l'arrière des véhicules de leur flotte, à utiliser en cas de constat de conduite dangereuse... de leurs conducteurs.

A méditer !



COMMUNICATIO

PREVENTION

La communication palliative

Nous voilà à la veille d'un rendez-vous important.

Les compagnies d'assurances, tous secteurs confondus, se préparent à mettre sur le marché un produit d'assurance (obligatoire) qui couvrirait les dégâts causés par les catastrophes naturelles.

Cela est un fait, d'autant que cet événement est conditionné par une échéance ; celle du début septembre de l'année en cours.

Il serait, peut-être, opportun de penser à un mode de communication de proximité en s'éloignant quelque peu de la tiédeur du dépliant et de la brochure car, si, le produit est astreint à une obligation, cela ne signifie en aucun cas que la Communication doit être superflue.

Il est vrai que l'existence du produit n'endigera pas les sinistres, encore moins, annihiler la catastrophe.

Il est attendu, toutefois, qu'il soit accompagné d'une campagne d'information efficace, susceptible d'estomper les appréhensions générées dans la plupart des cas de l'après-catastrophe par la perte de repères consécutive à la perte de vies humaines et à la perte des biens.

Quant à l'Avant-catastrophe, une campagne continue de vulgarisation sur les Risques est plus que nécessaire afin de conseiller de la conduite à tenir en cas de survenance de catastrophe.

Prendre un minimum de précautions ne signifie pas, nécessairement, éloigner ou, encore moins, neutraliser le risque, mais les dégâts peuvent, éventuellement, en être à moindres coûts.

Le rôle de l'Assureur prendra, alors, une dimension nouvelle en phase avec les attentes des assurés (même potentiels) : Au-delà de la préservation, la compréhension palliative de la catastrophe. Nous devons être en mesure d'y répondre et en temps réel, car si, dans l'absolu, l'assuré peut "survivre" sans l'assurance, l'assureur, lui, ne doit son existence qu'à l'adhésion de l'ensemble des assurés. ■

M. Khelfa



A G E N D A

Rencontres

Les événements du trimestre (mars-juin)

Après " L'économie de l'assurance " et " Le Crédit caution " deux conférences ateliers organisées respectivement les 4 et 6 Décembre 2003, c'est autour de "La gestion des risques d'entreprise" que le CNA a réuni, toujours en partenariat avec le programme UGP MEDA/UE et selon la même formule, les professionnels du secteur des assurances et des assurés concernés avec un spécialiste de la question M. Xavier Montaigne (article sur le déroulement de la manifestation ainsi qu'une interview de l'expert disponible sur le site : www .cna. dz).

Toujours dans le domaine des rencontres, le conseil national des assurances a eu le privilège de participer à un certain nombre d'événements (journées techniques, séminaires, etc..) sur des thèmes en liaison avec les assurances

● Le 28 mars 2004 : une journée d'étude : sur la coassurance des activités de pêche, organisée par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques,

● Du 03 au 05 avril 2004 : Forum National de l'Economie,

● Le 22 mai, séminaire sur l'assurance du Sport, organisé par le cabinet CSD,

● du 31 mai au 02 juin 2004, séminaire international des recherches et sauvetage SAR, organisé par le Ministère des Transports

Les manifestations à venir :

Quatre autres conférences ateliers sont programmées pour l'année en cours, elles traiteront des thèmes suivants : Le Management de la qualité, Le courtage , La mutualité en assurance et enfin Les systèmes d'informations dans les compagnies d'assurance. ■

S. Taoui

Ont collaboré à ce numéro 



A. Messaoudi, M. Sadou
M. Ghernouti, R. Fedjighal
R. Benelmouffok, S. Taoui
M. Khelfa